

13 janvier 2014

L'ESSENTIEL	2
LES AGENDAS	3
Du côté du Gouvernement	3
Du côté du Parlement.....	4
LES TRAVAUX DE LA SEMAINE	5
Gouvernement	5
La SEMAINE DES MINISTRES	5
Conseil des ministres.....	5
Nomination.....	5
Assemblée nationale	6
Les préoccupations des élus.....	6
Sénat	7
Les préoccupations des élus.....	7



L'ESSENTIEL

Gouvernement

- **Lundi 6 janvier** : nomination de Pierre Collin conseiller en charge de la réforme fiscale au cabinet de Pierre Moscovici
- **Vendredi 10 janvier 2014** : Annonce par le président de la République d'un comité de pilotage sur la simplification des entreprises



LES AGENDAS

DU COTE DU GOUVERNEMENT
Rien vous concernant

DU COTE DU PARLEMENT



Rien vous concernant

LES TRAVAUX DE LA SEMAINE



LA SEMAINE DES MINISTRES	
Vendredi 10 janvier 2014	Annonce par le président de la République d'un comité de pilotage sur la simplification des entreprises, porté par Guillaume Poitrinal, ancien président d'Unibail-Rodamco, et Thierry Mandon, député et auteur du rapport sur la simplification de juillet dernier.

[Conseil des ministres](#)

Pour consulter l'intégralité du Conseil des ministres 8 janvier 2014 : [cliquer ici](#)

[Nomination](#)

- **Pierre Collin** : conseiller en charge de la réforme fiscale au cabinet de Pierre Moscovici



Les préoccupations des élus

- **Impôts locaux**

M. Jean-Louis Destans (Socialiste, républicain et citoyen - Eure) Question écrite

M. Jean-Louis Destans attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les nouvelles modalités d'application de la **cotisation foncière des entreprises** pour 2014. L'article 57 de la loi de finances 2014 crée de nouvelles tranches, en fonction du chiffre d'affaires, pour la fixation des bases minimum de cotisation afin de diminuer les effets de seuil. Il maintient un plancher identique pour toutes les tranches (210 €) et module le plafond sur 6 tranches au lieu de 3 précédemment. Ces tranches plus fines permettent une meilleure progressivité de l'impôt et garantissent une répartition plus équitable de l'effort fiscal entre les entreprises concernées. Cependant, ces modifications impactent de manière très sensible les montants et les entreprises assujetties sans que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) puissent à ce jour en apprécier les effets tranche par tranche, avec une projection sur le nombre d'entreprises concernées par une éventuelle hausse ou par une éventuelle baisse de la CFE. Ils ne disposent toujours pas des données fiscales nécessaires pour évaluer justement l'effet des décisions qu'ils seront amenés à prendre dans le cadre du vote de leur budget primitif 2014. Dans ces conditions, et afin d'éviter les tensions qui avaient prévalués lors de l'application de la CFE pour 2013, il lui demande de quelle manière il entend communiquer aux communes et EPCI les données fiscales indispensables à une prise de décision budgétaire sereine.

M. Jean-Louis Destans (Socialiste, républicain et citoyen - Eure) Question écrite

M. Jean-Louis Destans attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les nouvelles modalités d'application de la **cotisation foncière des entreprises** pour 2014. L'article 57 de la loi de finances 2014 crée de nouvelles tranches, en fonction du chiffre d'affaires, pour la fixation des bases minimum de cotisation afin de diminuer les effets de seuil. Il maintient un plancher identique pour toutes les tranches (210 €) et module le plafond sur 6 tranches au lieu de 3 précédemment. Ces tranches plus fines permettent une meilleure progressivité de l'impôt et garantissent une répartition plus équitable de l'effort fiscal entre les entreprises concernées. Cependant, ces modifications impactent de manière très sensible les montants et les entreprises assujetties sans que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) puissent à ce jour en apprécier les effets tranche par tranche, avec une projection sur le nombre d'entreprises concernées par une éventuelle hausse ou par une éventuelle baisse de la CFE. Ils ne disposent toujours pas des données fiscales nécessaires pour évaluer justement l'effet des décisions qu'ils seront amenés à prendre dans le cadre du vote de leur budget primitif 2014. Dans ces conditions, et afin d'éviter les tensions qui avaient prévalués lors de l'application de la CFE pour 2013, il lui demande de quelle manière il entend communiquer aux communes et EPCI les données fiscales indispensables à une prise de



décision budgétaire sereine.



Les préoccupations des élus

Rien vous concernant